Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 20 juin 2024, à 11 h 35, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président (*à partir du point 8*)
M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
Mme Agathe Gentili, conseillère en aménagement du territoire (*à titre d'invité*)
M. Charles Pagé, directeur adjoint du cabinet à la Ville de Québec (*à titre d'invité - à partir du point 8*)
M. Antoine Verville, directeur de la planification territoriale, de la mobilité durable et du développement social et économique (*à titre d'invité*)

Est absent :

M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

En l'absence du président de la CMQuébec, M. Sébastien Couture, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº E-2024-56

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2024

Résolution nº E-2024-57

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 mai 2024

Résolution nº E-2024-58

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

Appel de candidatures pour un poste de conseiller.ère en environnement et en aménagement du territoire

Résolution n^{o} E-2024-59

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste régulier de conseiller.ère en environnement et en aménagement du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Embauche d'une conseillère en développement social – Volet action collective

Résolution n^{o} E-2024-60

- Conditionnellement à une seconde entrevue concluante, procéder à l'embauche de Mme Mylène Bédard à titre de conseillère en développement social. Sous la supervision de la coordonnatrice en développement social – volet action collective, elle occupera un poste contractuel à durée indéterminée à temps plein (35 heures/semaine). L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue au cours des prochaines semaines, à une date à convenir.
- Le cas échéant, accorder à Mme Bédard un salaire correspondant à l'échelle salariale (2023) du personnel professionnel de classe 3 (entre 60 277 $ et 104 380 $), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.
- Advenant que la seconde entrevue avec Mme Bédard ne soit pas concluante, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour le poste de conseiller.ère en développement social.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Production de données hydrométriques pour la réalisation des analyses conjointes aux embouchures et confluences des cours d'eau - Octroi d'un contrat

Résolution n^{o} E-2024-61

- Dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, octroyer un contrat à la firme Aquasphera pour la production de données hydrométriques pour la réalisation des analyses conjointes aux embouchures et confluences des cours d'eau, au montant de 17 901,61 $ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 17 juin 2024.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-26
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable et développement social et économique

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 1– « Le territoire et les activités agricoles » - Projet 1.3 « Soutenir les initiatives en émergence, l'agroforesterie et l'acériculture » | Entente avec la MRC de La Jacques-Cartier et Acériculture Jacques-Cartier

Résolution nº E-2024-62

Dans le cadre projet 1.3 « Soutenir les cultures en émergence, l'agroforesterie et l'acériculture » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :

- Signer un protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Jacques-Cartier et 9477-7950 Québec inc., œuvrant sous le nom d'Acériculture Jacques-Cartier, afin de verser une contribution financière maximale de 50 000 $ (taxes incluses) pour la mise en œuvre d'un projet de mise en valeur du potentiel acéricole des terres de la Forestière Jacques-Cartier et des environs, qui se déroulera en 2024 et 2025;
- Signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution et procéder au décaissement des sommes prévues.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-27
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution nº E-2024-63

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

a) Liste des dépenses du 1er au 30 avril 2024 (période 4).
b) Liste des dépenses du 1er au 31 mai 2024 (période 5).
c) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1er au 30 avril et du 1er au 31 mai 2024.
d) Liste des dépenses Visa pour les mois d'avril et de mai 2024.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 juin 2024
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2024-56 à E-2024-63, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE